

Département des Pyrénées – Orientales

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de REAL

SEANCE du : 05 05 2025
Convocation du : 25 04 2025
Membres en exercice : 06
Membres présents : 04
Membres absents excusés : 02

Présents : Mesdames, PRUDENTOS Stéphanie, Messieurs, BEY Jean Claude, SEGUY Jean Luc, PINEL Gilbert

Absents : ARNAU Conchita RIVIERE Jeanine

Administratif présent : CANAL Elisabeth

Secrétaire de séance : PRUDENTOS Stéphanie

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq mai, le Conseil Municipal de la Commune de REAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel et sous la présidence de Monsieur SEGUY Jean Luc, Maire

Objet Engagement de la commune pour l'installation de compteurs d'eau dans le cadre de la 12^e programmation de l'Agence de l'eau

Vu le Code General des Collectivité s Territoriales,

Vu les objectifs de la 12^e programmation de l'Agence de l'eau Rhone-Méditerranée-Corse

Vu les schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement et les priorités

Vu les travaux de re habilitation des reseaux humides sur la commune.

Vu la nécessité d'assurer une meilleure gestion de la ressource en eau et un suivi

Précis des consommations,

Considérant que l'installation de compteurs d'eau sur l'ensemble des branchements constitue une action structurante et prioritaire pour l'amélioration du service d'eau et d'assainissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : La commune de REAL s'engage à installer des compteurs d'eau sur l'ensemble des branchements concernés sur son territoire.

Article 2 : Cette opération s'inscrit dans le cadre des objectifs et des aides prévues par la 12^e programmation de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée -Corse

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de la mise en œuvre de cette opération et est autorisé à solliciter les aides financières prévues par l'Agence de l'eau dans ce cadre.

Article 4 : La présente délibération sera transmise à l'Agence de l'eau

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présent de s'engager à installer des compteurs d'eau sur l'ensemble des branchements concernés sur son territoire. Suite à la demande de l'Agence de l'eau, afin de bénéficier des aides pourvus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme

Le Maire, Jean-Luc SEGUY



Prudentos Stephanie



Le secrétaire de séance